

ECHO DE LA CSA

MARS 2026

JOURNAL BIMENSUEL

EDITION #007

LA CSA REÇUE PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



SOMMAIRE

AUDIENCE AVEC LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE...PAGE 2

INAUGURATION DU SIÈGE DU SUDES....PAGE 3

TENSIONS SOCIALES DANS LE PAYS...PAGES 4, 5 & 6

TEMPS FORTS A LA CSA...PAGES 9



COMITE DE REDACTION

- Directeur de la Rédaction : Elimane DIOUF
- Responsable de la Rédaction : Oumar BA
- Comité de lecture : Ibrahima GUEYE, Cheikh FALL, Amadou DIAOUNE, Al Hassane BA, Alioune DIENG, Ngor NDIAYE, Abibatou SYLLA, Mbissine SECK DIAGNE, Dame DIOUF, Youssou SYLLA



Le Secrétaire Général Confédéral de la CSA Mr. Elimane DIOUF et son Adjoint Mr. Ibrahima GUEYE ont été reçus ce jeudi 29 janvier 2026 par le Président de la République son Excellence Bassirou Diomaye Diakhar Faye, en présence de Mr. Aldiouma SOW, Ministre Conseiller et Madame la Directrice de Cabinet adjointe.

• DÉROULEMENT DE L'AUDIENCE

L'audience a débuté par un mot de bienvenue de Son Excellence Monsieur le Président de la République, qui s'est félicité de la tenue de cette rencontre avec la Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA), réaffirmant son attachement au dialogue social et à la concertation avec les partenaires sociaux. Prenant la parole, le Secrétaire Général Confédéral, M. Elimane DIOUF, a exprimé ses remerciements au Chef de l'État pour cette audience et pour sa disponibilité à écouter les préoccupations du monde du travail.

La délégation de la CSA a félicité le Président de la République pour la victoire récente de l'équipe nationale du Sénégal, les Lions, ainsi que pour l'inauguration de l'usine de production d'huile MAVAMAR dans la zone industrielle de Sendou, saluant ces événements porteurs d'espoir pour l'économie nationale.

Elle a également adressé ses félicitations pour la signature des décrets relatifs au statut des décisionnaires (agents non fonctionnaires de l'Etat) et l'indemnité de logement considérés comme une avancée majeure pour la reconnaissance des agents concernés.

• POINTS SOULEVÉS PAR LA CSA

La CSA a exposé au Chef de l'État les préoccupations majeures des travailleuses et travailleurs, structurées autour des axes suivants:

1. Mise en œuvre du Pacte de stabilité sociale

- Relance immédiate des rencontres sectorielles ;
- Règlement de la dette intérieure, notamment dans le secteur du BTP ;
- Reprise des agents licenciés des secteurs public et parapublic
- Paiement des arriérés de salaires dus aux travailleurs de la Croix-Rouge et du Comité Technique du Commissariat à la sécurité alimentaire ;
- Passerelles professionnelles pour les animateurs polyvalents et volontaires communautaires ;
- Formation qualifiante et intégration dans la fonction publique ;
- Reclassement des METP dans le corps des PCEMGT ;
- Généralisation de la formation diplômante universelle ;
- Examen concerté de la retraite à 65 ans ;
- Extension de l'indemnité de logement aux agents du secteur parapublic.

2. Libertés syndicales

La CSA a dénoncé des violations persistantes, notamment à SEN'EAU :

- Licenciement du Secrétaire général du SATES ;
- Refus d'organiser des élections des délégués du personnel dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- Affectations arbitraires ;

- Retrait d'avantages syndicaux ;
 - Ingérences dans le fonctionnement du SATES ;
 - Gel des cotisations ;
 - Blocage de la représentation du personnel au Conseil d'administration et de l'actionnariat.
- Elle a également relevé le refus d'organiser les élections des délégués du personnel dans certaines entreprises.

3. Situation du monde rural

- Commercialisation équitable de l'arachide ;
- Prix rémunérateurs aux producteurs ;
- Développement des industries de transformation ;
- Renforcement de l'emploi rural et de la souveraineté alimentaire.

4. Points spécifiques

- Restructuration des NEAS ;
- Sauvegarde des emplois à l'hôtel Radisson de Diamniadio ;
- Règlement du passif social des entreprises liquidées (SOTRAC, AMA-Sénégal, SIAS...).

• RÉPONSES ET ENGAGEMENTS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

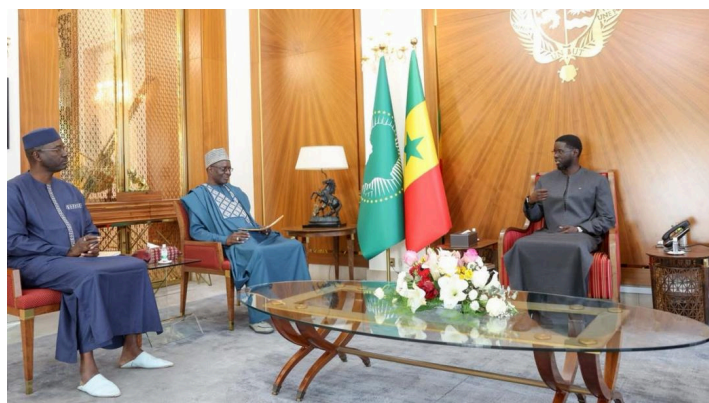
Le Chef de l'État a :

- Remercié la CSA et l'ensemble des travailleurs du Sénégal ;
- Décrit une situation économique contrainte par un service de la dette quasi insoutenable ;
- Souligné les résultats encourageants du PRES ainsi que des régies financières ;
- Réaffirmé sa volonté de concilier redressement économique et justice sociale ;
- Confirmé les efforts pour réduire le coût de la vie ;
- Rappelé le paiement de l'indemnité de logement à compter de juin 2025 ;
- Annoncé une réforme agricole orientée vers la production et la libéralisation des prix de l'arachide ;
- Confirmé qu'une solution globale sera trouver en 2026 sur le passif des entreprises liquidées ;
- Donné un engagement sur la Croix rouge, les NEAS, SEN'EAU, Radisson et les licenciés que les Ministres ou responsables seront instruits pour que solutions sont apportées ;
- Donné instruction pour évaluer et poursuivre la mise en œuvre du Pacte de stabilité sociale.

CONCLUSION

La rencontre s'est déroulée dans un climat de dialogue constructif et responsable.

La CSA a pris acte des assurances données par Son Excellence Monsieur le Président de la République et a renouvelé sa disponibilité à œuvrer pour la stabilité sociale, la justice économique et le développement durable du Sénégal.



RESUME DE LA CEREMONIE D'INAUGURATION

Le Syndicat Unitaire et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES), sous la direction de son Secrétaire Général Mr. Ibrahima GUEYE, par ailleurs Secrétaire Général Adjoint de la CSA, a officiellement inauguré ce dimanche 28 décembre 2025, son siège situé à la Cité Soprim dans la commune de Patte D'oie.

La cérémonie d'inauguration s'est tenue en présence du Président du Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS), Mr. Mamadou Lamine DIANTE, du Secrétaire général de la CSA Mr. Elimane DIOUF, du Président d'honneur de la CSA Mr. Mamadou DIOUF, de l'ancien Ministre du travail, du dialogue social, des organisations professionnelles et des relations avec les institutions, Mr. Samba Sy, d'une délégation du syndicat des enseignants venue de la Gambie (GTU), entre autres.

Ce siège, symbole de consolidation institutionnelle et de renforcement organisationnel, marque une étape majeure dans l'histoire du syndicat car le SUDES est l'un des premiers syndicats au Sénégal à disposer d'un siège.

Dans son discours inaugural, Monsieur Ibrahima Gueye a salué l'engagement et la détermination des militants qui ont contribué à la réalisation de ce projet. Il a souligné que ce siège n'est pas seulement un bâtiment administratif, mais « un espace de dialogue, de concertation et de défense des intérêts matériels et moraux des enseignants du Sénégal ». Il a également réaffirmé la volonté du SUDES de poursuivre son combat pour l'amélioration des conditions de travail des enseignants et la valorisation du système éducatif national.

Les autorités présentes ont, pour leur part, félicité le syndicat pour cette initiative structurante. Elles ont mis en avant l'importance d'un partenariat constructif entre les organisations syndicales et l'État afin de relever les défis majeurs du secteur éducatif. Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité d'un dialogue social permanent pour garantir la stabilité et la qualité de l'enseignement au Sénégal.

La cérémonie a été ponctuée par la coupure symbolique du ruban, suivie d'une visite guidée des locaux modernes et fonctionnels du nouveau siège. Militants, partenaires et invités ont ainsi pu découvrir les différentes salles de réunion, bureaux administratifs et espaces dédiés aux activités syndicales.

Avec cette inauguration, le SUDES franchit une nouvelle étape dans son développement institutionnel. Ce cadre de travail ambitionne de renforcer la coordination des actions syndicales et d'offrir un meilleur accompagnement aux enseignants à travers le pays.

L'événement restera sans doute comme un moment fort dans la vie du syndicat, traduisant sa vitalité et sa détermination à œuvrer pour une école sénégalaise plus performante et plus équitable.



Ibrahima Guèye SG du Syndicat Unique des Enseignants du Sénégal (SUDES)



DECLARATION DE LA CSA SUR LA SITUATION SOCIALE

Le Secrétariat Exécutif Permanent de la CSA a publié une déclaration de presse le mardi 17 février 2026 pour exprimer sa vive inquiétude face aux dérives qui menacent la cohésion nationale, la stabilité sociale et la crédibilité de l'État de droit au Sénégal. Dans un contexte marqué par de fortes tensions économiques et sociales, elle souligne que la responsabilité de l'État est d'assurer la justice, la sécurité juridique et la paix sociale. La CSA condamne fermement les licenciements qu'elle juge fondés sur des considérations politiques, en violation du Code du travail et des libertés fondamentales. Elle demande la révision des décisions contestées, la réintégration des travailleurs concernés et l'ouverture d'un audit indépendant pour établir les responsabilités.

La CSA a aussi, dans cette déclaration, exprimé son indignation après le décès de l'étudiant Abdoulaye Bâ à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, qu'elle considère comme révélateur d'une crise structurelle dans les universités : retards de paiement des bourses, précarité étudiante, surpopulation des campus et manque d'infrastructures. Elle réclame une enquête indépendante, un audit du système de gestion des bourses et des mesures urgentes pour améliorer les conditions d'études.

Par ailleurs, la CSA s'inquiète du sort de supporters sénégalais détenus au Maroc et appelle l'État à protéger leurs droits. Elle alerte aussi sur les risques sanitaires liés aux révélations concernant la transmission volontaire du VIH et plaide pour plus de sensibilisation. Enfin, la CSA réaffirme que la paix sociale repose sur la justice, le dialogue et le respect des droits.

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS AUTONOMES DU SÉNÉGAL

Maison des Travailleurs de la CSA - Parcelles Assainies Unité 22 Villa N°10

Tél : 33 835 13 08 - BP : 10224 Dakar - Liberté

Email : csasenegal@yahoo.com / Site web : www.csasenegal.com

Pour la primauté du droit, la paix sociale et la responsabilité de l'État.

La Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA) exprime sa profonde préoccupation face aux dérives graves qui fragilisent la cohésion nationale, la stabilité sociale et la crédibilité de l'État de droit.

Dans un contexte économique et social déjà marqué par de fortes tensions, la responsabilité de l'État est plus que jamais engagée pour garantir la justice, la sécurité juridique et la paix sociale. La stabilité ne peut être durable si elle repose sur l'arbitraire, l'improvisation ou la restriction des libertés.

La CSA condamne avec fermeté les licenciements opérés sur la base de considérations politiques infondées, en violation du Code du travail et des principes fondamentaux de liberté d'opinion et de sécurité juridique. Ces pratiques constituent une rupture manifeste du Pacte de stabilité sociale pour une croissance inclusive et durable et compromettent la confiance indispensable au dialogue social.

La CSA exige la révision immédiate des décisions contestées, la réintégration des travailleurs dont les droits ont été violés ainsi que l'ouverture d'un audit indépendant pour établir toutes les responsabilités. La stabilité sociale ne saurait prospérer sur l'injustice.

La CSA exprime également sa profonde indignation suite au décès tragique de l'étudiant Abdoulaye Bâ à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Elle présente ses condoléances émues à la famille du défunt, à ses camarades et à toute la communauté universitaire.

Ce drame n'est pas un fait isolé. Il révèle une crise structurelle persistante marquée par les retards chroniques dans le paiement des bourses, la précarité sociale croissante des étudiants, la surpopulation des campus, le déficit d'infrastructures pédagogiques et l'absence d'un cadre permanent de dialogue. La gestion sécuritaire répétée des tensions universitaires ne constitue pas une solution durable. Elle ne fait qu'aggraver la défiance et installer un climat de confrontation.

La CSA exige qu'une enquête indépendante et transparente fasse toute la lumière sur les circonstances du drame et situe clairement les responsabilités. Elle appelle également à un audit public du système de gestion des bourses et à la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour l'amélioration des conditions de vie et d'études dans les universités. L'université doit demeurer un espace de savoir, de débat démocratique et de sérénité républicaine.

Par ailleurs, la CSA s'inquiète du sort de nos compatriotes supporters retenus au Maroc et appelle l'État du Sénégal à activer sans délai tous les mécanismes diplomatiques et consulaires nécessaires afin de garantir le respect de leurs droits fondamentaux. La protection des citoyens à l'étranger relève d'une responsabilité souveraine qui doit être assumée avec diligence et fermeté.

La CSA considère également que les graves révélations de transmission volontaire du VIH Sida constituent un risque majeur de santé publique et de stabilité sociale. Elle appelle au renforcement des campagnes de sensibilisation, à la promotion du dépistage volontaire et à la lutte contre toute forme de stigmatisation. Elle insiste en outre sur la nécessité de préserver la jeunesse des tentations de basculement vers des dérives et pratiques à risque sous l'attrait du gain facile ou de l'illusion d'une réussite sans effort. La protection de la jeunesse passe par l'éducation, la formation, l'emploi et la promotion de valeurs fondées sur la responsabilité, la dignité et le mérite. La CSA réaffirme avec force que seul le travail, dans le respect des règles et de l'éthique, garantit un bien-être durable et une véritable ascension sociale.

La CSA rappelle solennellement que la paix sociale repose sur la justice, le respect des droits et la qualité du dialogue. Elle invite l'État à assumer pleinement ses responsabilités afin de préserver la stabilité nationale, la cohésion sociale et l'honneur de nos institutions.

La CSA, tout en exprimant notre solidarité constructive et responsable aux travailleurs en lutte, appelle le Gouvernement à mettre en œuvre les engagements du Pacte de Stabilité à travers ses organes déjà installés.

Enfin, la CSA demeure vigilante, responsable et résolument engagée pour la défense des travailleurs, la protection de la jeunesse et la sauvegarde de l'intérêt national.

Fait à Dakar, le 17 Février 2026

Pour la CSA
Le Secrétariat Exécutif Permanent

DECLARATION DU PREMIER MINISTRE A L'ENCONTRE DU MOUVEMENT SYNDICAL NATIONAL



Lors de son passage à l'Assemblée nationale du Sénégal le 24 février 2026, le Premier ministre Ousmane Sonko a tenu des propos fermes à l'égard des syndicats et de leurs revendications.

Il a déclaré que l'État sénégalais ne dispose pas actuellement de suffisamment de ressources pour satisfaire toutes les revendications salariales et sociales. Selon lui, le pays traverse une situation financière difficile, marquée notamment par une dette importante. Il a affirmé devant les députés :

« Les Sénégalais doivent comprendre qu'il n'y a pas encore de richesse à partager. »

Sonko a également critiqué la multiplication des revendications syndicales, expliquant que des accords sont parfois signés mais que de nouvelles demandes apparaissent ensuite, ce qui met une forte pression sur les finances publiques.

Tout en reconnaissant le droit des syndicats à défendre les travailleurs, il a averti que la pression sociale ne doit pas pousser l'État "à bout", car le gouvernement doit aussi réduire le déficit budgétaire et stabiliser l'économie.

Le Premier ministre a donc appelé à plus de réalisme et de responsabilité dans le dialogue social, estimant que la relance économique nécessite des efforts collectifs et des sacrifices partagés par l'ensemble des acteurs sociaux

REPONSE DU FRONT SYNDICAL CONTRE LA DECLARATION DU PREMIER MINISTRE

Le Front syndical pour la défense des travailleurs, regroupant plusieurs centrales dont la CSA, l'UNSA, la CNTS et la CNTS FC, a exprimé sa vive préoccupation après les propos tenus par le Premier ministre Ousmane SONKO lors de son intervention à l'Assemblée Nationale. Le front syndical estime que son discours a adopté un ton hostile à l'égard des forces syndicales et qu'il comporte des menaces à peine voilées contre les actions syndicales. Le front dénonce ces déclarations qui ressemblent davantage à une tentative d'intimidation qu'à une volonté sincère d'instaurer un dialogue social responsable et constructif.

Le Front syndical rappelle par ailleurs que l'expression revendicative, la mobilisation pacifique et la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs constituent des droits fondamentaux garantis par la Constitution et par les conventions internationales ratifiées par le Sénégal. Il souligne également que le mouvement syndical n'est ni un adversaire politique ni un ennemi de l'État, mais un acteur essentiel de la démocratie sociale et de la justice sociale.

Par ailleurs, le front syndical a aussi déploré le non-respect de certains engagements, notamment le refus de réintégrer des travailleurs licenciés dans plusieurs institutions publiques comme le Port autonome de Dakar, le Grand Théâtre National de Dakar et certains ministères. Il a aussi dénoncé toute tentative de restriction des libertés syndicales avant de réaffirmer son attachement au dialogue social et appeler le gouvernement à respecter les accords et engagements pris dans le pacte national de stabilité sociale.

TENSIONS DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION



Le secteur de l'éducation traverse une période de fortes tensions marquée par un bras de fer entre les syndicats d'enseignants du G20 et l'État. Cette crise sociale s'est intensifiée à la suite de retenues opérées sur les salaires des enseignants, provoquant une vive réaction du regroupement syndical G20. Pour le G20, ces coupes budgétaires ne constituent pas de simples mesures administratives, mais traduisent plutôt une volonté de confrontation de la part des autorités publiques.

Selon Ibrahima GUEYE, Secrétaire Général du Syndicat unique et démocratique des enseignants du Sénégal (SUDES), l'attitude des autorités contribue à détériorer davantage le climat social dans le secteur éducatif et risque de perturber gravement le déroulement de l'année scolaire. Il regrette notamment l'absence de dialogue entre le gouvernement et les enseignants, qu'il considère comme l'une des causes principales du conflit actuel. Pour SG GUEYE, le manque de concertation empêche la résolution pacifique des différends et alimente un climat de méfiance entre les deux parties.

Pour rappel, les revendications du G20 s'articule autour de quatorze points. Parmi celles-ci figurent le reversement des enseignants non fonctionnaires au FNR, le relèvement optionnel de l'âge de la retraite à 65 ans, la résorption des rappels dus et la fin des surimpositions sur ces rappels. Le G20 réclame également l'éradication des abris provisoires, la réduction des effectifs pléthoriques, la résorption du déficit d'enseignants à tous les niveaux, un système plus équitable de rémunération dans la fonction publique, ainsi qu'un renforcement substantiel du budget alloué au préscolaire.

Lors d'une conférence de presse organisée le 26 février, les responsables du G20 ont estimé que les efforts consentis par le gouvernement dans les négociations restent insuffisants pour répondre aux attentes des enseignants. Le G20 a ainsi décidé d'organiser une série d'actions de protestation comprenant des débrayages et des grèves sur plusieurs jours durant le mois de mars. Le plan d'action prévoit notamment des arrêts de travail suivis d'assemblées générales destinées à mobiliser les enseignants et à renforcer la pression sur les autorités.

Cependant, malgré leur mécontentement, les organisations syndicales du G20 affirment qu'elles restent ouvertes au dialogue. et appelle ainsi l'État à changer d'approche et à privilégier la concertation afin d'éviter une aggravation de la crise. Les syndicats insistent sur la nécessité d'organiser des discussions larges et constructives réunissant l'ensemble des acteurs du système éducatif. Selon eux, seule une véritable concertation permettra de poser les bases d'une réforme profonde et durable du système éducatif sénégalais.

Dans cette perspective, le SG Ibrahima GUEYE rappelle que la refondation de l'école sénégalaise, souvent évoquée par les autorités publiques, ne pourra se réaliser dans un climat de contrainte ou de confrontation. Pour lui, chaque acteur du système éducatif dispose d'idées et de propositions susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'école. Il estime donc que la collaboration et le dialogue constituent les seules voies permettant de restaurer la sérénité nécessaire à la réussite des élèves et au bon fonctionnement du système éducatif.

GÉNÉRALISATION DES INDEMNITES DE LOGEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le Président de la République du Sénégal, Bassirou Diomaye Faye, a récemment signé le décret n°2026-06 instituant une indemnité représentative de logement destinée aux agents de l'État qui ne bénéficiaient pas jusqu'ici d'un tel avantage. Cette indemnité, fixée à 100 000 francs CFA par mois nette d'impôts constitue une avancée significative dans l'amélioration des conditions de vie des travailleurs de l'administration publique et de renforcer la justice sociale au sein de l'État.

Selon les autorités, environ 7 % des agents publics n'avaient pas accès à cette indemnité de logement. Cela représentait près de 16 000 personnes, fonctionnaires et non fonctionnaires confondus. Ces agents, bien que contribuant pleinement au fonctionnement de l'administration sénégalaise, ne percevaient aucune compensation spécifique pour leurs dépenses liées au logement. Dans un contexte où le coût de la vie et notamment celui du logement reste élevé dans plusieurs zones urbaines, cette situation constituait un sujet de mécontentement récurrent parmi les travailleurs concernés.

Le Collectif Interministériel des Agents de l'Administration Sénégalaise (CIAAS) s'est également réjoui, à travers un communiqué, de cette décision présidentielle de payer le rappel de cette indemnité à partir de juin 2025, alors qu'au départ il était prévu que le paiement commence seulement à partir de la date de signature du décret. Cette annonce a d'abord été relayée par Elimane Diouf, Secrétaire général de la Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal, après une audience avec le président le 29 janvier 2026.

VERS LA SUPPRESSION DE 19 AGENCES DANS LE SECTEUR PUBLIQUE

Le Premier ministre Ousmane SONKO a présenté au Conseil des Ministres du 04 mars derniers un Plan de rationalisation du secteur parapublic visant à améliorer l'efficacité et réduire les dépenses publiques. Ce plan prévoit la suppression de 19 entités et le repositionnement de 10 autres, avec une économie budgétaire estimée à au moins 55 milliards de FCFA sur trois ans.

Les entités concernées représentent environ 28 milliards de FCFA de dotations en 2025, une masse salariale annuelle de plus de 9 milliards, 982 agents et une dette globale de 2,6 milliards FCFA. Pour l'instant, les structures qui seront supprimées n'ont pas été précisées.

Le gouvernement assure qu'il n'y aura pas de licenciements : un comité sera chargé du redéploiement des 982 agents. Le plan prévoit aussi la gestion du patrimoine des entités supprimées, des mesures d'accompagnement social et la résolution des contentieux éventuels. Sa mise en œuvre sera pilotée par un comité interministériel.

Pour sa part, le mouvement syndical national ne rejette pas la rationalisation du secteur parapublic, mais ils insistent pour qu'elle ne se fasse pas au détriment de l'emploi et de la stabilité sociale. Dès lors il attend du gouvernement :

- la publication de la liste des agences supprimées,
- une concertation avec les partenaires sociaux,
- des informations précises sur le sort des travailleurs.
- le redéploiement effectif des agents,
- le maintien des droits et acquis sociaux.

LE FRONT SYNDICAL NATIONAL EN ORDRE DE BATAILLE

FORUM DE L'EMPLOI DES JEUNES DE LA CSA



DEPOT D'UN PREAVIS DE GREVE.....

Le Front syndical pour la défense du travail a déposé un préavis de grève ce mercredi 11 mars conformément au Code du travail, en raison de l'absence de réponses satisfaisantes aux revendications des travailleurs de plusieurs secteurs.

Les syndicats dénoncent notamment :

- le non-respect des engagements du Pacte national de stabilité sociale, dont la non-réintégration de travailleurs licenciés ;
- des inégalités dans l'indemnité de logement ;
- les incertitudes autour du nouveau Code du travail ;
- les retards dans l'application d'accords sectoriels ;
- les violations des libertés syndicales et les ponctions sur les salaires des grévistes.

Le Front formule plusieurs revendications principales, parmi lesquelles :

- la réintégration des travailleurs et dirigeants syndicaux licenciés ;
- le respect des libertés syndicales et l'application des accords signés ;
- la généralisation de l'indemnité de logement ;
- la protection des emplois et le règlement de contentieux sociaux dans plusieurs secteurs ;
- la revalorisation des pensions de retraite et des salaires ;
- la baisse de l'imposition sur les salaires ;
- la mise en œuvre d'accords et de réformes sociales concernant l'emploi, l'éducation, les collectivités territoriales et les travailleurs du secteur public et parapublic.

CONFERENCE DE PRESSE....

Le Front Syndical pour la Défense du Travail, constitué des centrales syndicales du Sénégal, a tenu une conférence de presse ce jeudi 12 mars 2026 au siège de la CNTS pour alerter sur la dégradation de la situation sociale des travailleurs au Sénégal. Cette situation, selon les membres du front, est marquée par la cherté de la vie, la baisse du pouvoir d'achat et des décisions jugées injustes. Il dénonce particulièrement les ponctions sur les salaires des enseignants, considérées comme une injustice et un manque de respect envers les travailleurs de l'éducation.

Le Front a également critiqué le non-respect de certains engagements du Pacte national de stabilité sociale, estimant que celui-ci ne doit pas servir uniquement à freiner les revendications des travailleurs. Il s'inquiète par ailleurs de la multiplication des licenciements abusifs et de l'impunité de certaines multinationales accusées de violer les droits des travailleurs.

Enfin, il avertit que la patience des travailleurs a des limites. Un préavis de grève est déposé, avec la possibilité d'une grève générale à l'issue du délai légal, et une grande marche nationale est prévue le 8 avril 2026 pour dénoncer les injustices et défendre les droits des travailleurs.

Une réunion du comité de pilotage du pacte national de stabilité sociale a été convoqué par le Premier Ministre ce Lundi 17 mars à la Primature. Pour rappel, ce comité est composé des membres du Gouvernement, du patronat et des syndicats.

DEPOT D'UN PREAVIS DE GREVE.....

Le Le Mouvement National des Jeunes de la Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (MNJ/CSA) organise le Forum National sur l'Emploi des Jeunes le 28 mars 2026 au CICES à Dakar, sous le haut patronage du Président de la République Bassirou Diomaye Faye.

Objectif

L'objectif est de débattre et proposer des solutions face à la crise du chômage des jeunes au Sénégal.

Constat

- Environ 60 % des jeunes actifs sont au chômage ou en sous-emploi.
- Forte précarité des contrats.
- Décalage entre formation et marché du travail.
- Faiblesse des politiques d'insertion professionnelle.
- Importance du secteur informel comme principal débouché.

Thème du forum

« Dialogue social et politiques publiques face au chômage des jeunes »

Rôle attendu des organisations syndicales

Les organisations sont invitées à :

- Mobiliser les jeunes membres sur tout le territoire.
- Envoyer une délégation représentative au forum.
- Désigner un point focal pour la coordination avec le MNJ/CSA.
- Diffuser l'information dans les structures locales et régionales.
- Participer à la cérémonie officielle d'ouverture avec les partenaires institutionnels.

Enjeux du forum

Le forum doit permettre :

- de renforcer la mobilisation du mouvement syndical contre le chômage des jeunes ;
- de formuler des recommandations concrètes aux pouvoirs publics ;
- de donner une voix à la jeunesse travailleuse et renforcer la visibilité de la CSA sur les questions d'emploi.

Forum sur L'EMPLOI DES JEUNES 28 mars 2026 au CICES

THÈME CENTRAL
« Dialogue social et politiques publiques face au chômage des jeunes : quelles solutions concrètes ? »

AXES THÉMATIQUES

- I Politiques publiques d'emploi : bilan, limites et perspectives
- II Dialogue social et participation des jeunes à la décision
- III Formation professionnelle et métiers d'avenir
- IV Entrepreneuriat, ESS et innovation numérique
- V Financement de l'insertion professionnelle et partenariats public-privé

LA CSA A L'HONNEUR A LA CEREMONIE DE REMISE DE DISTINCTION DU
BAOBAB D'OR 2026

LA CSA À L'HONNEUR À LA CÉRÉMONIE DE DISTINCTION DU BAOBAB D'OR

La place du musée des civilisations noires a accueilli ce vendredi 07 février 2026 la grande cérémonie de la 4ème édition du Baobab d'Or.

Trois Secrétaires Généraux de syndicats membres de la CSA ont été primés cette année, il s'agit de

- SG Ibrahima GUEYE, SG Adjoint de la CSA et SG du Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES), Lauréat du 1er Prix de l'Engagement Citoyen ;
- SG Madany Ardo SY, SG du syndicat National des Travailleurs du Nettoyement (SNTN), Lauréat du Prix d'honneur pour l'engagement civique en faveur de la protection et du bien-être des travailleurs du nettoyage ;
- SG Modou NDIAYE, Syndicat Démocratique des Conducteurs de Taxis du Sénégal, Lauréat du Prix de performance pour le développement du travail.



Un moment fort de la soirée : l'annonce du premier prix

Au fil de la soirée, plusieurs prix ont été remis dans différentes catégories, récompensant des initiatives remarquables dans les domaines de l'éducation, de la solidarité, de la culture, de l'innovation sociale et du leadership communautaire. Parmi les moments les plus marquants de cette cérémonie figurait la distinction décernée à Monsieur Ibrahima GUEYE, Secrétaire Général Adjoint de la Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA) et Secrétaire Général du Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES), qui a reçu le Premier Prix de l'Engagement Citoyen, considéré comme la distinction la plus prestigieuse de la cérémonie.

Le trophée du Baobab d'Or lui a été remis en reconnaissance de son engagement exceptionnel au service de la communauté et de son rôle majeur dans la promotion des droits des travailleurs et de l'éducation

Un parcours marqué par l'engagement et la constance

La distinction accordée à Monsieur Ibrahima GUEYE lors du Baobab d'Or 2026 n'est pas le fruit du hasard. Elle traduit une reconnaissance méritée d'un parcours exemplaire au service de la communauté. Par son engagement syndical, son sens du dialogue et sa vision citoyenne, il incarne une forme de leadership fondée sur la responsabilité et le dévouement.

SG Madany Ardo SY Honoré

Madany Ardo SY, Secrétaire général du Syndicat National des Travailleurs du Nettoyement (SNTN), a été distingué lors d'une cérémonie officielle par le Prix d'honneur pour l'engagement civique, une reconnaissance qui vient saluer son action constante en faveur de la protection, de la dignité et du bien-être des travailleurs du nettoyage

Depuis plusieurs années, Madany Ardo SY se distingue par son combat pour l'amélioration des conditions de travail des agents du nettoyage. À travers son rôle à la tête du syndicat et son engagement militant au sein de la CSA, il a porté de nombreuses revendications visant à garantir davantage de sécurité, de reconnaissance professionnelle et de protection sociale pour ces travailleurs souvent exposés à des risques importants dans l'exercice de leurs fonctions.



SG Modou NDIAYE Primé

Le SG Modou NDIAYE a été primé à la cérémonie du Baobab d'Or pour son engagement au service des travailleurs du transport.

Cette distinction vient saluer plusieurs années d'engagement constant en faveur de l'amélioration des conditions de travail des conducteurs de taxis et de la professionnalisation du secteur du transport urbain au Sénégal. Sous sa direction, le syndicat a multiplié les initiatives visant à renforcer le dialogue social, promouvoir la formation des chauffeurs et défendre les intérêts socio-professionnels de ses membres.

Dans son discours de remerciement, Modou NDIAYE a dédié ce prix à l'ensemble des conducteurs de taxis du pays, rappelant que cette reconnaissance est avant tout celle d'un combat collectif pour la dignité du travail. Il a également réaffirmé son ambition de poursuivre les efforts pour moderniser le secteur et renforcer la solidarité entre les acteurs du transport.



ACCÉLÉRATEUR MONDIAL POUR L'EMPLOI ET LA PROTECTION SOCIALE POUR UNE TRANSITION JUSTE

L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale pour une transition juste est une initiative des Nations Unies lancée en 2021 pour aider les pays à créer des emplois décents et étendre la protection sociale, tout en accompagnant les transformations économiques (écologiques, numériques, sociales).

Définition simple

L'Accélérateur mondial est un programme international de coopération qui vise à :

- créer des emplois décents,
- étendre la protection sociale (assurance maladie, retraite, allocations, etc.),
- soutenir une transition économique juste et durable.

L'idée est que les changements comme la transition écologique, la digitalisation ou les crises économiques ne doivent pas laisser les travailleurs ou les populations vulnérables de côté.



Principaux Objectifs

Cette initiative cherche notamment à :

- Créer environ 400 millions d'emplois décents dans le monde.
- Étendre la protection sociale à environ 4 milliards de personnes qui n'en bénéficient pas aujourd'hui.
- Soutenir des transitions vers des économies plus vertes, inclusives et durables.

Les secteurs prioritaires sont par exemple :

- l'économie verte (climat, environnement)
- l'économie numérique
- le secteur des soins et services sociaux.



Fonctionnement

1. Politiques nationales intégrées : combiner les politiques d'emploi et de protection sociale.
2. Financement intégré : mobiliser des ressources nationales et internationales.
3. Coopération internationale : coordination entre gouvernements, institutions financières et organisations internationales.

Acteurs

L'initiative rassemble :

- les gouvernements,
- les agences de l'ONU,
- les banques de développement,
- les organisations de travailleurs et d'employeurs,
- la société civile et le secteur privé



Positionnement du Sénégal

Le Sénégal a rejoint officiellement l'initiative en janvier 2024 et s'est engagé à :

- renforcer les politiques d'emploi
- étendre la protection sociale
- accompagner les transitions économiques (écologiques et sociales).

Le Sénégal fait ainsi partie des premiers pays pilotes qui testent ce modèle au niveau mondial.

Ainsi en 2025 le Sénégal a validé sa feuille de route et compte développer des secteurs à fort potentiel d'emploi, tels que :

- agro-industrie et agriculture
- économie verte et transition écologique
- économie des soins
- formation technique et professionnelle.

L'objectif est de créer plus d'emplois formels et réduire l'économie informelle, qui reste très importante.

Positionnement du Mouvement Syndical National

Les organisations syndicales nationales appuient globalement l'initiative car elle correspond à plusieurs revendications historiques du mouvement syndical : création d'emplois décents, extension de la protection sociale, formalisation du travail informel et renforcement des institutions du marché du travail.

Le représentants syndicaux ont aussi participé à l'élaboration de la feuille de route du Sénégal pour l'accélérateur mondial, et continuent par ailleurs de suivre sa mise en œuvre pour s'assurer que les réformes bénéficient réellement aux travailleurs.

Le SG Oumar BA, chargé de la Communication et du Numérique à la CSA, en sa qualité de point focal syndical national sur l'accélérateur mondial, a pris part au forum mondial de formation et d'échange de connaissances sur l'accélérateur mondial qui s'est tenu du 9 au 13 février 2026 sur le campus ITC-OIT à Turin, en Italie, avec 91 participants venus de 29 pays.



**CELEBRATION JOURNEE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES**


Le Mouvement National des Femmes de la CSA, sous la Direction de sa Présidente Mme Abibatou SYLLA, a organisé ce samedi 07 mars au siège de la CSA une journée de solidarité pour célébrer la journée internationale des droits de femmes.

Cette journée une journée de solidarité, de spiritualité et de partage a été marquée par plusieurs activités à forte portée sociale et religieuse.

La célébration a débuté par un élan de solidarité à travers un don destiné à une pouponnière ainsi qu'à l'école coranique à proximité du siège de la CSA au Parcelles Assainies. Les membres du mouvement, animées par des valeurs de générosité et d'entraide, ont remis des vivres, des produits de première nécessité et divers articles utiles pour améliorer les conditions de vie et d'apprentissage des enfants. Ce geste symbolique visait à témoigner l'engagement des femmes syndicalistes en faveur des couches les plus vulnérables de la société.

Moment fort de la célébration, un récital de Coran a été organisé, offrant aux participants un temps de recueillement et de spiritualité. Les versets récités ont rappelé les valeurs de paix, de compassion et de justice, valeurs qui inspirent l'engagement des femmes dans leurs actions sociales et professionnelles.

La journée s'est poursuivie par une conférence religieuse animée par des religieux Musulmans et Chrétiens. Cette séance a permis d'aborder des thèmes essentiels tels que le rôle de la femme dans la société, les valeurs de solidarité, d'éducation et de responsabilité familiale, ainsi que l'importance de la foi et des bonnes actions dans la construction d'une société harmonieuse.

À travers cette initiative, le Mouvement National des Femmes de la Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal a réaffirmé sa volonté de placer la solidarité, la spiritualité et l'action sociale au cœur de la célébration de la Journée internationale des droits des femmes.

Cette journée restera ainsi un moment fort de partage, d'engagement et de générosité, illustrant le rôle essentiel que jouent les femmes dans la promotion des valeurs humaines et dans le développement de la société.

RENCONTRE AVEC LA CSA ET LE NOUVEAU BUREAU DU SUDETEN

Dans le prolongement du deuxième congrès du Syndicat Unique et Démocratique des Travailleurs de l'Énergie (SUDETEN), tenu les 13 et 14 décembre 2025 au Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement (CFPP), une rencontre officielle a été organisée afin de procéder à la présentation du nouveau Secrétariat national. Cette séance s'est déroulée sous la conduite du nouveau Secrétaire général du SUDETEN, le camarade Ibrahimia Diarra DIOUF, en présence des responsables de la Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA), dirigée par son Secrétaire Général Confédéral, le camarade Elimane DIOUF. Cette rencontre a permis de consolider les liens organisationnels entre le SUDETEN et sa centrale syndicale, d'examiner les enjeux actuels et futurs du secteur de l'énergie, du mouvement syndical, et de définir les orientations stratégiques en matière de gouvernance, d'unité, d'autonomie syndicale et de communication institutionnelle.

TENSIONS SOCIALES A LA SEN'EAU


Le Syndicat Autonome des Travailleurs des Eaux du Sénégal (SATES), le Forum Social Sénégalais (FSS) et la CSA ont tenu une conférence de presse le 4 mars 2026 pour dénoncer la situation sociale et la gouvernance au sein de SEN'EAU.

Selon le Secrétaire Général du SATES, Mr. Oumar BA, les travailleurs vivent depuis plusieurs années un climat social tendu, marqué par des harcèlements, des menaces, des pertes d'acquis, des affectations arbitraires et de licenciements abusifs visant notamment des responsables syndicaux. Le syndicat dénonce aussi l'organisation contestée des élections des délégués du personnel par voie électronique. Le tribunal du travail a annulé ce scrutin en janvier 2026 et ordonné l'organisation d'élections physiques et transparentes, décision qui, selon le SATES, n'est pas encore appliquée.

De son côté, le FSS par la voie de Mr. Mignane DIOUF a critiqué la gestion globale de l'entreprise et relayé les préoccupations des usagers concernant le coût élevé des factures d'eau, la qualité du service et le prix des branchements. Les deux organisations évoquent également la question de la représentation des travailleurs au conseil d'administration, qui est actuellement bloquée par les manœuvres de la Direction de SEN'EAU.

Le SG de la CSA Mr. Elimane DIOUF a quant à lui pris la parole pour annoncer la tenue dans les prochaines semaines d'une marche nationale pour dénoncer les agissements de la SEN'EAU qui sont en marge de l'Etat de droit. Toujours selon lui, l'eau est un bien que nous ne devons pas laisser aux mains d'une entité qui ne respecte pas la souveraineté de notre pays.

LE SG MBAYE DIAW EN VISITE A ABIDJAN


Le Camarade SORO Mamadou, Secrétaire Général de la Centrale Syndicale HUMANISME de la Côte d'Ivoire, a convié les Secrétaires Généraux des syndicats ivoiriens du secteur du transport affiliés à HUMANISME, à une rencontre d'information le jeudi 19 février 2026 à Abidjan.

Le Camarade MBAYE DIAW, Secrétaire de la CSA chargé du département des transports, invité spécial, a salué l'initiative du camarade SORO Mamadou, d'une part et a donné plus de détails sur les avantages et la procédure d'adhésion à l'ITF, d'autre part.

Les échanges ont porté principalement sur les nouvelles mesures du gouvernement, relatives à l'immatriculation des véhicules, à la sécurité routière ainsi que sur la mise en place de la fédération des syndicats du secteur du transport de HUMANISME, en vue de faciliter leur adhésion à l'ITF (Fédération Internationale des ouvriers du Transport) qui est la plus grande organisation du secteur du transport au niveau mondial.

Enfin, la rencontre a été couronnée par la remise d'un présent au Secrétaire Général de HUMANISME par Le Camarade MBAYE DIAW du Sénégal.

LES 08 CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT

Les conventions fondamentales de l'OIT sont huit traités internationaux qui établissent les principes et droits essentiels au travail. Elles définissent un cadre législatif minimum en matière de droit du travail.

LES 8 CONVENTIONS FONDAMENTALES

- Liberté syndicale et négociation collective
 1. Convention n°87 (1948) – Liberté syndicale et protection du droit syndical
 2. Convention n°98 (1949) – Droit d'organisation et de négociation collective
- Élimination du travail forcé
 3. Convention n°29 (1930) – Travail forcé ou obligatoire
 4. Convention n°105 (1957) – Abolition du travail forcé
- Abolition du travail des enfants
 5. Convention n°138 (1973) – Âge minimum d'admission à l'emploi
 6. Convention n°182 (1999) – Pires formes de travail des enfants
- Élimination de la discrimination en matière d'emploi
 7. Convention n°100 (1951) – Égalité de rémunération
 8. Convention n°111 (1958) – Discrimination (emploi et profession)

POURQUOI SONT-ELLES FONDAMENTALES ?

- Elles constituent le socle des droits humains au travail et sont considérées comme universelles.
- Tous les États membres de l'OIT s'engagent à les respecter, même s'ils ne les ont pas ratifiées.
- Elles obligent les membres à faire rapport sur leurs progrès dans la mise en œuvre de ces droits.

RATIFICATION

La ratification est un acte juridique par lequel un pays exprime son consentement à être lié par une convention, une fois ratifiée, l'État s'engage à l'appliquer concrètement et à en faire rapport.

Environ 116 pays ont ratifié les 8 conventions fondamentales sur les 178 pays membres de l'OIT. Certains pays ont ratifié une partie seulement des conventions, d'autres ont ratifié toutes les huit.

Le Sénégal pour sa part a ratifié toutes les 8 conventions et les a transposé dans le droit sénégalais (Constitution, Code du Travail, Conventions Collectives Nationales Interprofessionnelles,)



CREATION

Le Solidarity Center est une organisation indépendante à but non lucratif basée aux Etats Unis, fondé en 1997 par la fédération américaine du travail et l'assemblée des organisations industrielles (AFL-CIO).

VISION

Le Solidarity Center considère que le respect des droits des travailleurs n'est pas seulement une question économique ou sociale, mais un enjeu de justice, de dignité humaine, de démocratie et d'égalité. Pour lui, des travailleurs capables de s'organiser et de revendiquer leurs droits contribuent à des sociétés plus stables, justes et inclusives.

MISSION

- **Promouvoir les droits des travailleurs**

Le Solidarity Center œuvre pour que tous les travailleurs aient le droit de s'organiser, de se syndiquer et de négocier collectivement.

- **Garantir un travail décent**

Salaire équitable, conditions de travail sûres, respect et dignité au travail, protection contre les abus et l'exploitation.

- **Renforcer les syndicats et les organisations de travailleurs**

À travers la formation, le soutien juridique, le renforcement des capacités syndicales, pour que les syndicats soient "démocratiques" et dirigés par les travailleurs eux-mêmes.

- **Promouvoir l'équité et l'inclusion**

Inclure les travailleurs marginalisés ou vulnérables : femmes, migrants, travailleurs informels, personnes handicapées, etc.

- **Combattre le travail forcé, le travail des enfants, et l'exploitation**

Soutenir des lois, des protections, des contrats formels, et l'application effective des normes de travail et des droits humains.

- **Faire évoluer les conditions de travail dans un contexte de changements mondiaux**

Par exemple, assurer que la transition écologique ou économique soit juste pour les travailleurs : que les politiques de "transition verte" tiennent compte des droits du travail.

- **Soutenir l'autonomisation des travailleurs**

Donner les moyens aux travailleurs, à travers l'éducation, l'information, le soutien collectif, afin qu'ils puissent défendre eux-mêmes leurs droits, négocier et s'organiser.

ACTIONS

- **Formation & renforcement des capacités**

Former les travailleurs, les syndicats, les associations, leur apprendre leurs droits, comment organiser, négocier, défendre les travailleurs.

- **Soutien juridique & plaidoyer**

Aider les travailleurs à faire valoir leurs droits, contribuer à l'amélioration ou l'application des lois du travail, défendre les victimes d'abus.

- **Organisation collective et action syndicale**

Encourager la création ou le renforcement de syndicats indépendants, permettre la négociation collective, la représentation collective, la voix des travailleurs.

- **Inclusion et représentation des groupes vulnérables**

Mettre l'accent sur les travailleurs informels, migrants, femmes, travailleurs handicapés, etc., pour garantir qu'ils aient accès aux droits et à la protection.

- **Surveillance, sensibilisation, recherche**

Recueillir des données, sensibiliser sur les abus, le travail forcé, les inégalités, et informer les travailleurs et le public.



PARTENARIAT

Solidarity Center travaille avec plus de 900 organisations à travers le monde, incluant 500 organisations syndicales, associations de travailleurs et groupes communautaires.

Ses programmes couvrent des dizaines de pays en Afrique, Asie, Amériques, Europe, Moyen-Orient, souvent via des coalitions locales de syndicats ou d'ONG.

Le Solidarity Center compte la CSA parmi ses partenaires en Afrique.

Tout récemment, ce samedi 15 et dimanche 16 novembre 2025, la Solidarité Center à co-organisé avec la CSA un atelier de renforcement de capacités destiné à la Fédération des syndicats des Transports de la CSA.



COCHAT/CSA

Coopérative de Construction et d'Habitat de la CSA

Vous propose des parcelles de terrain de **180m² à 2.500.000 FCFA** avec un bail individuel sans supplément dans un cadre sécurisé et légal dans les zones de Mboul et de Landou dans la commune de Keur Moussa

Achetez et payez sur 38 mois



Conditions d'adhésion

être membre d'une organisation affiliée à la CSA

10.000 FCFA

Contacts



Téléphones: (+221)

77 651 05 00

76 645 19 70

77 507 73 00



MBOUL - LANDOU

commune de Keur Moussa

COCHAT/CSA

La solidarité syndicale au service du droit au logement

